



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-02-008

**APPROBATION DU
PROCES-VERBAL DU
CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU
13 DECEMBRE 2017**

**SEANCE
DU 30 JANVIER 2018**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 31

votants : 34

**DATE DE CONVOCATION
23 JANVIER 2018**

**SECRETAIRE DE SEANCE
Bertrand DUBREUCQ-
PERUS**

L'an deux mille dix-huit, le mardi trente janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Jean Ruby à Mont-L'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séageaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLEREL Francis suppléant de Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- * Monsieur TESSON Gilles suppléant de Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)

Pouvoirs :

- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil),
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines),
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines).

Ne séageai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)

- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Madame LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg) par Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg),
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon) par Monsieur TESSON Gilles (Montlognon).

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 31 présents, 17 absents et 3 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu le projet de procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 13 Décembre 2017 transmis aux conseillers communautaires.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire :

- **D'ADOPTER** le procès-verbal du 13 décembre 2017.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 30 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 4 « ABSTENTIONS », les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT** de modifier le procès-verbal du 13 Décembre 2017, comme suit :

Monsieur DUMOULIN intervient concernant le point n°8 du procès-verbal et fait remarquer à l'assemblée qu'il convient de simplifier le cahier des charges car les nombreuses options ou tranche conditionnelles peuvent inciter les candidats à ne pas répondre où à se couvrir financièrement.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 13 FEV. 2018
Et de l'affichage le : 13 FEV. 2018

Le Président,

Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 13 FEV. 2018

Le Président,

Philippe CHARRIER